

N° 439

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX^e Plan (première loi de plan).

Par M. Yves LE COZANNET,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; Mme Jacqueline Alduy, M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Adolphe Chauvin, Lucien Delmas, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Jean-François Le Grand, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Sylvain Maillols, Kleber Malecot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Pierre Sicard, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Tafttinger, Raymond Tarcy, René Tinant, Edmond Vézcin, Pierre Vial, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1523, 1583 (rectifié), 1560, 1559, 1569 et in-8° 382.
Sénat : 399, 411, 421 (1982-1983).

Plan. — Communication - Education - Recherche scientifique.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
Examen des secteurs relevant de la compétence de la commission	6
Conclusion	10
Examen en commission	11
Annexe	13

Mesdames et Messieurs,

« Il est des morts qu'il faut qu'on tue. »

Le Plan est mort. Apparemment, personne ne le sait. Il faut donc qu'on le dise. Je ne monte donc à la tribune que pour cela, car ce n'est pas perdre son temps que d'expliquer pourquoi il faut cesser de perdre son temps.

Si je me bornais à commenter devant vous la première loi du IX^e plan, j'accomplirais un acte profondément inutile. Ce n'est pas que j'aie, d'emblée, renoncé à la tâche. Rapporteur devant votre Commission des Affaires Culturelles, j'ai, bien entendu, pris la peine d'examiner de près cet épais document. Hélas ! il n'y a quasiment rien dans ce pavé énorme. Je serais impardonnable de le céler. Ce plan avec son titre un peu ronflant est un roman fleuve et l'on risque de s'y noyer dans l'imprécision. Cette « première loi » n'est que littérature, discours et gloses. J'ai donc invité votre Commission des Affaires Culturelles à refuser de gloser sur la glose.

*
* *

L'examen de la première loi du IX^e plan n'est plus qu'un **rite parlementaire** dont l'archaïsme et l'inutilité devraient sauter aux yeux.

J'ai dit que le Plan était mort, car **l'idée même de planification est défunte**. En fait, plus personne n'y croit. Mais ce doute est demeuré dans le secret du for intérieur. Or, c'est ouvertement, publiquement, officiellement qu'il faut dresser ce diagnostic funèbre.

Le déclin du Plan ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier ! Certes, au lendemain de la guerre, l'idée de planification avait de quoi exciter l'enthousiasme. Il s'agissait, dans un pays dévasté, de mobiliser

les efforts. Rien de plus rationnel alors que de dresser l'inventaire, de trier parmi des urgences qui étaient évidentes. Une nécessité absolue s'imposait : **rendre compatibles les données des objectifs**. Par exemple, la production de l'acier et l'extraction du charbon devaient être **coordonnés**. Le Plan était un impératif de la raison. Il traduisait et mesurait la **cohérence** dans les choix.

Cette tâche d'**harmonisation** s'est imposée de moins en moins, au fur et à mesure que le pays recouvrait sa richesse. Le libéralisme a repris du prestige et surtout, **l'impuissance des experts à prévoir a entraîné désillusion et scepticisme**. Ce que nous avons vu se passer en 1982 et 1983 nous incite à beaucoup de prudence dans le choix des orientations sur quatre ou cinq ans.

Il se peut que dans d'autres pays, les gouvernants maîtrisent assez l'économie. Tel n'est pas le cas dans notre pays. Nombre de données du Plan ont échappé à tout contrôle ; en France, les hypothèses de conjoncture, que ce soit sur le taux d'inflation ou sur la couverture des changes ou sur autre chose, se moquent des prophètes.

Par exemple, le VI^e plan de 1971 reposait sur l'hypothèse d'un pétrole à bon marché. On sait la suite.

Le **démenti brutal des faits** a entraîné, chez les planificateurs, une **totale allergie aux chiffres**. Le style du Plan est donc devenu de plus en plus prudent, de plus en plus vague, de plus en plus évasif. Les prévisions ont fait place aux recommandations, puis aux vœux. Au lieu de déterminer, les planificateurs ont envisagé, ont supposé, ont décrit le possible, en évitant de s'engager. C'est tout juste si le plan ne s'est pas changé en recueil d'exhortations et de conseils moraux.

Votre Commission des Affaires Culturelles n'a pas été la dernière à s'en apercevoir. Il y a douze ans, elle protestait déjà contre les prudenances excessives et les réticences de style du VI^e Plan. Une politique économique planifiée ne doit pas ouvrir des perspectives floues ou se profiler sur des horizons fumeux.

Et pourtant le VI^e Plan était peut-être le **dernier** à mériter son nom de plan. Comment, par exemple, traitait-il la Culture ? Certes, il commençait déjà à abuser de la littérature vague, dont Votre Commission dénonçait l'ambiguïté. Déjà l'excès de mots abstraits tournait au ridicule. Il était difficile de ne pas se perdre entre les « actions » et les « choix prioritaires », les « finalités primordiales », les « orientations fondamentales », les « principes d'action » ou les « caractères » impé-

ratifs prescrits à l'action. Déjà, les rapporteurs notaient que le Plan revêtait un aspect **magique** et que les grands mots de « consultation », d'« animation » et de « coordination », si souvent invoqués, étaient agités comme autant de **formules sacrées pour conjurer le sort**.

Toutefois, le document **s'engageait** sur une enveloppe globale d'autorisations de programme qui, pour les équipements culturels, s'élevait à deux milliards de francs. Le Plan annonçait, par exemple, en précisant les lieux et les coûts, 5 maisons de la culture et 10 centres d'animation culturelle, une tranche de la cité interministérielle des Archives, etc. Un élément capital du programme était la réalisation du Centre Georges Pompidou. Ce n'était pas rien.

Bref, il y avait encore du sérieux et du solide dans ce Plan. Au fil des ans et des plans successifs, la part du programme sérieux n'a cessé de baisser. La littérature et le flou artistique sont restés.

Nous sommes au terme d'un inexorable processus de dégradation du Plan. Pas de rémission.

On pouvait attendre d'un gouvernement de gauche une relance de la planification et un renforcement de sa rigueur. L'idéologie socialiste est favorable à l'idée de plan. Mais, cette fois encore, les événements ont déjoué l'attente des idéologues. Il ne suffit pas de nationaliser les entreprises pour maîtriser leur avenir. Il ne suffit pas d'annoncer l'événement pour le provoquer. Cette fois encore, les déceptions ont été telles que ce gouvernement, comme ceux qui le précédaient, re toute, lui aussi, de s'engager sur des précisions. Aussi, il parle. Sans doute les gouvernements précédents parlaient beaucoup, mais je crois que celui-ci bat les records. Il en résulte un océan de papiers, de mots et de gloses.

Certains ont suggéré de réduire d'abord le déficit de notre balance commerciale, de fixer une croissance volontariste du P.I.B. Mais rien n'est précis, ni quantifié.

Crainte d'être aveugle devant les évidences et de ne pas savoir lire, j'ai consulté le rapport de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale. Dans un effort sympathique de soutien, le rapporteur se bat les flancs pour trouver quelque chose à dire de positif. Il répète, il résume. Il change l'ordre des idées. Mais lui-même accuse, involontairement, le vague et l'imposture de ce plan quand, par exemple, page 26 de son rapport, il dit : « **L'éventualité** d'une charte des lieux culturels... est **évoquée**. » Voilà le vrai langage du plan. Il évoque des éventualités.

Quand ailleurs, le plan évoque, (c'est le mot,) la production de programmes audiovisuels, les conditions de financement sont, comme le relève, p. 24, le rapport de l'assemblée, qualifiées de « difficiles ». Voilà qui est intéressant !

Nous notons qu'une nouvelle **politique des relations culturelles, scientifiques et techniques** devra être élaborée. Une réforme de plus ! C'est-à-dire un rapport de plus. S'il n'est pas suivi d'effet, il aura été inutile. S'il a des effets, ce qui serait plus grave, il entraînera un bouleversement des structures au Quai d'Orsay, avec le résultat que l'on devine. Ce plan est-il sérieux ?

Il est deux domaines plus particuliers où la réponse sera aisée à trouver : **l'éducation** et la **communication audiovisuelle**.

On affirme dans le projet de loi que le **système de formation** est marqué par le constat de ses échecs passés et de ses inadaptations. On ajoute, en guise d'explication, que la **succession ininterrompue de tentatives de réforme a reflété les carences plus qu'elle ne les a corrigées**.

Observations pertinentes, mais qui ne nous prennent pas, puisqu'on peut les trouver dans maintes interventions des rapporteurs de votre commission.

Nous n'étions donc que plus impatients à découvrir les remèdes. Enfin la société française allait se doter de l'école dont elle a besoin pour préparer son avenir.

Las ! Mon impatience a très vite laissé la place à la perplexité, sinon à l'inquiétude.

Dans le style amphigourique qu'ils affectionnent, les planificateurs nous proposent rien moins qu'un renouvellement profond du projet culturel du système éducatif, de sa fonction sociale, de son « stock de programmes » — j'ai bien dit — stock de programmes et des connaissances.

Comme pour accroître mes appréhensions, le projet annonce qu'un tel renouvellement ne pourra s'opérer qu'avec le « concours actif et déterminé des enseignants ».

Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus dans ces propos : de la naïveté ou de l'aveuglement.

Dans le rapport à la Commission du Bilan, M. Laurent Schwartz a commenté, en termes excellents, l'état et les causes de la crise du système éducatif. J'aurais garde de les énumérer toutes pour ménager votre patience, mais l'une d'elles me paraît plus que les autres devoir être évoquée : la **formation très insuffisante des enseignants**. Alors que dans le Plan, il est écrit en toutes lettres que « la force de l'école réside dans la compétence et la volonté d'action de ses personnels », le rapport de M. Laurent Schwartz brosse un tableau beaucoup plus réaliste et, hélas, beaucoup plus sombre : il décrit avec lucidité le traumatisme que subissent certains maîtres qui affrontent, le mot n'est pas trop fort, leurs élèves dans des collèges, dans des classes ultra-hétérogènes, alors qu'ils n'ont reçu qu'une formation scientifique et pédagogique sommaire.

Et cette situation n'a pas sensiblement changé depuis deux ans. Les budgets de l'Education Nationale accusent toujours les mêmes traits : à l'automne dernier, notre collègue Paul Seramy, relevait dans son excellent rapport l'insuffisance, pour ne pas dire la modestie, des moyens de la politique de formation et de perfectionnement des maîtres. Les conclusions de la Commission de Peretti n'ont même pas encore été sérieusement appliquées. Aucune mesure concrète d'envergure n'a été prise pour que l'on dote l'Education Nationale d'une politique authentique des personnels. Bien plus, l'improvisation et la hâte qui ont été si nuisibles dans le passé n'ont pas disparu. Les titularisations massives et sans contrôle d'auxiliaires se multiplient. Le recrutement de ces mêmes auxiliaires perdure à des niveaux records. Dans le même temps, le recrutement de qualité, par la voie des concours, stagne dans d'inquiétantes proportions et l'austérité budgétaire ne va certainement pas permettre d'infléchir la tendance, au cours des prochaines années.

La rénovation du système éducatif que propose le projet de Plan n'a que fort peu de chances de voir le jour. Elle garnira les rayons déjà fort chargés de la bibliothèque des vœux pieux, et pourtant il est primordial d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants, de leur donner la capacité d'adaptation aux mutations accélérées que nous allons connaître.

La politique en matière de communication audiovisuelle connaîtra sans doute la même destinée funeste. Non qu'il n'y ait dans le projet d'ambitieux desseins la concernant. Le chapitre consacré à la maîtrise des nouvelles technologies de la Communication est à lui seul un morceau d'anthologie. On y découvre avec émerveillement comment seront développés les réseaux câblés et les canaux de diffusion par

satellites. En trois phrases, on nous annonce la multiplication des services locaux de télévision, et en un paragraphe, on prévoit l'essor de l'industrie des programmes.

Ma prudence naturelle, alliée avec un certain esprit pratique, me conduisent à ne pas prendre pour argent comptant tout ce que l'on écrit, et Dieu sait qu'en matière de Communication audiovisuelle, la prolixité est souvent de mise ! Vos choix me ravissent mais ils me laissent dubitatif. Une politique en ce domaine, comme dans d'autres, ne se décrète pas. Il faut créer les conditions pour qu'elle voie le jour. Et comme bien d'autres collègues, je m'interroge sur la façon dont vous parviendrez à atteindre vos objectifs : dans une conjoncture défavorable, avec un appareil économique dégradé, des acteurs engourdis, des opérateurs timorés. Un seul exemple suffira à justifier une vision pessimiste : vous avez fait approuver l'an dernier une loi sur la Communication audiovisuelle. De nombreuses réserves en avait entouré alors le projet. L'une d'elles mérite un rappel tout particulier : l'alourdissement du service public. Notre rapporteur, M. Charles Pasqua, avait décrit en termes définitifs et toujours actuels, comment la pyramide monstrueuse de structures de sociétés, d'instituts et de services, allait absorber — que dis-je engloutir — inexorablement toutes les ressources. Pour financer uniquement les charges de gestion, les crédits affectés à la création diminueront d'autant. Entre le « gestionnaire » et le « saltimbanque », il fallait choisir ! Le Gouvernement, malgré ses dénégations, a favorisé le premier, aussi bien la part de la création dans les budgets des chaînes s'amenuisera au cours des années ; d'autant plus que les ressources ne croîtront pas de façon exponentielle. Il est à redouter que les rigueurs du climat économique soient telles que l'on ne puisse accroître la redevance et encore moins les prélèvements sur le marché publicitaire.

La politique de la Communication n'est pas mieux assise que celle de l'Education Nationale, et j'ai bien peur qu'il n'en aille de même pour d'autres secteurs d'activités.

Que reste-t-il donc dans ce plan ?

La **recherche scientifique**, quant à elle, donne lieu à d'abondants développements, qui sont un simple commentaire de la loi d'orientation et de programmation adoptée l'année dernière, ou bien la reprise de l'exposé des motifs et du rapport qui l'accompagnaient. Les objectifs fixés par cette loi ont déjà été remis en question, dans la pratique, par les « coupes » budgétaires successives et par la diminution de

l'effort de recherche des entreprises, lié à la dégradation de leur situation financière. Les objectifs deviendront-ils plus réalistes du fait de leur inscription dans le plan ?

Les paragraphes relatifs à la **formation professionnelle** n'introduisent, de même, aucun élément nouveau par rapport à la politique suivies deux dernières années. Votre commission n'entend d'ailleurs pas critiquer par là cette politique : il s'agit simplement de constater que le plan, là encore, n'apporte rien et n'ajoute rien : en particulier, aucun engagement précis et contraignant n'apparaît.

*
* *
*

Pour être juste, disons que le seul point fort du Plan, c'est le tableau d'ensemble de l'économie dans son état actuel. Le diagnostic est bon mais il n'est pas original. Une fois de plus, le rédacteur, comme s'il était toujours le même, annonce, par exemple, les inégalités devant la culture et l'éducation.

Mais le Plan n'a pas pour seul office de **dépérer le mal**, il doit surtout **proposer la thérapie**. Or, de remède point. Sauf l'incantation : le plan raconte des objectifs généraux, au lieu de coordonner des buts précis.

Il importe de réagir. Si, dans notre pays, l'on ne peut plus, si l'on ne sait plus, si l'on n'ose plus planifier, qu'on le dise. Et ne planifiez plus. Ne faisons pas semblant. Pourquoi faire perdre au Parlement son temps ?

Pourtant, pendant que nous nous efforçons de planifier, de grandes et lourdes décisions sont prises qui, de plus, iront plutôt à l'**encontre de la décentralisation**. Des organismes tels que le Service technique des constructions et armes navales, le Centre d'essai du Bassin des Carènes qui mobilisent des ingénieurs de très haut niveau devraient être plutôt près des arsenaux et non à Paris et deviendraient des moteurs de l'économie régionale.

Il en est de même des grands travaux prévus à Paris : Musée de la Villette, Cité de la musique et de la défense, Palais de Bercy, de Bagnolet, nouvel opéra à la Bastille, nouveau ministère des finances.

Ajoutons-y l'exposition universelle de 1989 qui, j'ose l'espérer, verra quelques aspects se dérouler en province.

Voilà un ensemble qui pèsera plus lourd que beaucoup d'autres et qui sera de nature à centraliser à nouveau au détriment d'autres régions, et pourtant ne lit-on pas le contraire page 35 en parlant du développement décentralisé.

*
* *
*

Votre commission adjure tous les partis de réagir et de tirer la leçon. Qu'il ne soit plus désormais question de plan, un point c'est tout.

Le Sénat doit se rebeller contre cette parodie ou cette imposture. Ce plan est rédigé. Eh bien : oublions-le dans un tiroir et n'en parlons plus ! Exécution pour exécution, c'est la seule qu'il mérite.

Votre commission des Affaires Culturelles a donc donné un **avis défavorable** à la première loi du IX^e Plan.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie sous la présidence de M. Michel Miroudot, Vice-président, la commission a examiné sur le rapport pour avis de M. Yves Le Cozannet le projet de loi n° 399 (1982-1983), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la Nation pour le IX^e plan (première loi de plan).

Le rapporteur a développé l'idée que la notion de planification apparaissait dépassée. Le déclin du plan a commencé il y a plus d'une décennie. Les prévisions ayant toujours été démenties par les événements, le style du plan est devenu de plus en plus évasif. Les prévisions ont fait place aux recommandations, puis aux vœux. Après avoir montré qu'en matière d'enseignement, de recherche et de communication audiovisuelle, le plan n'apporte rien de nouveau, et surtout ne comporte aucun engagement, il a proposé de donner un avis défavorable à son adoption.

Dans la discussion générale, M. James Marson est intervenu pour défendre l'idée de planification. Loin d'avoir vécu, la planification s'impose plus que jamais dans la conjoncture présente dans la mesure où il faut donner des impulsions au développement industriel, définir les besoins pour se placer sur les marchés internationaux. Il est facile de condamner le plan au motif qu'il participe de l'idéologie socialiste. Or, les mérites des premiers plans sont reconnus par tous et ils n'ont pas peu contribué à l'épanouissement de l'économie capitaliste.

En conclusion, M. Marson a défendu l'intérêt du débat parlementaire sur ce projet, convaincu que le plan sera ce qu'en feront les Français.

M. Jean-François Le Grand a regretté que l'idée de plan ait décliné depuis plusieurs années. On est loin de l'époque où, selon une formule célèbre, il devait constituer une « ardente obligation ». Le projet de loi actuel est vidé de toute substance. C'est pourquoi, sans remettre en cause la planification, il ne votera pas le texte en discussion.

M. Yves Le Cozannet a répondu que le projet de plan est, en fait, subordonné aux moyens qui seront mis en œuvre ultérieurement. Certes, il y aura une deuxième loi de plan, mais pour l'heure, les orientations sont trop lâches et trop imprécises pour qu'on puisse les accepter.

Suivant son rapporteur, la commission a donné un avis défavorable à l'adoption du projet.

ANNEXE

A PROPOS DU VII^e PLAN

QUELQUES REMARQUES SUR LA FORME (par M. LEGARET)

... Que votre Commission des Affaires Culturelles soit sensible à la forme ne vous étonnera pas, je l'espère. L'élégance et la pureté d'un style relèvent des beaux-arts qu'elle se doit de protéger.

Je ne veux pas plaider devant vous en faveur d'un style monumental. Je dirai même qu'il ne faut pas qu'un Plan français abuse de la rigueur. S'il nous faut un Plan, il ne nous le faut pas trop précis. Il est bon, pour nous plaire, qu'on nous dévoile un peu l'avenir, à condition que nous n'ayons pas l'impression étouffante de ne pouvoir y échapper. Rien ne répugnerait plus à notre tempérament qu'un ordre trop sévère, qu'une logique implacable, qu'un totalitarisme de la méthode qui ne laisserait à l'avenir aucun risque de hasard ni aucune chance de fantaisie. (Dans cette attitude, nous nous reconnaissons tels que nous sommes, nous autres Français, à la fois superstitieux et sceptiques. Les tireuses de cartes, oui. La prédestination, non).

Nous accepterons donc que le Plan prévoie des marges de manœuvre, consente à l'aléa, admette les latitudes. Il faut laisser à la liberté quelque chance. Mais, dans le genre flou, vraiment le Gouvernement exagère.

Comment ne pas s'embarrasser dans l'imprécision ou l'obscurité qu'on nous propose.

J'étais chargé d'éclairer la commission sur la pensée des planificateurs : j'ai dû lui avouer mon impuissance.

Je suis chargé d'éclairer le Sénat sur l'avis de la commission. Je dois vous faire part de sa perplexité.

Le VI^e Plan abusait du vocabulaire ambigu. Il était difficile de ne pas se perdre entre les actions ou les choix prioritaires, les finalités primordiales et les orientations fondamentales, les principes d'action et les caractères impératifs prescrits à l'action. Il n'était pas facile de distinguer ou d'accorder des notions aussi impérieuses que floues.

Le VII^e Plan risque d'être aussi impénétrable.

Nous voici appelés à examiner un rapport où nous passons des principes directeurs aux orientations durables, des conditions, aux impératifs de la stratégie, aux objectifs prioritaires, aux précautions et aux lignes d'action.

Disons-le tout net. Il est, en planification, un certain style auquel il fait faire un sort.

Je ne vois pas pourquoi la logique devrait toujours être obscure, je ne vois pas pourquoi l'analyse méthodique et les coordinations « fonctionnelles » devraient s'exprimer nécessairement dans un langage hermétique.

Cela, messieurs, ne nous facilite pas la tâche.

D'ordinaire, Messieurs, quand on écrit, le sens se précise de rature en rature ; l'expression s'allège et le style s'épure.

Il n'est pas sûr qu'il en soit de même pour les planificateurs dont le souci principal n'apparaît pas celui de s'exprimer tant que de ne pas s'engager.

Au fil des brouillons, la phrase s'alourdit de prudences et d'arrière-pensées ; le mot est remplacé par sa définition, les exceptions foisonnent et les fausses précisions ; bref le texte corrigé ne rend pas le sens plus clairement ; il trahit plutôt la peur de dire. C'est pourquoi les planificateurs sont trop souvent tentés, par des rédactions comme celle que j'invente à l'instant même, mais que vous reconnaîtrez facilement pour en avoir trop vu de semblables, sinon de pires.

« Pour compenser les incidences défavorables d'un environnement extérieur déprimé, il conviendra, au niveau des différents paramètres, et dans le cadre d'une perspective élargie, de définir dans un esprit de concertation et de participation accru avec tous les partenaires socio-professionnels concernés, les principes d'une politique dynamique et résolument prospective qui précisera éventuellement ses modalités d'adaptation sectorielle différenciée tout en intégrant les aléas de la conjoncture et en mesurant son impact psychologique à travers les couches de la population active. » On s'y croirait.

(J'aurais pu faire mieux, mes chers collègues, et orner une aussi belle phrase de quelque anglicisme de bon ton. J'aurais pu, par exemple, parler de l'« approche » du problème, laquelle approche n'aurait pas manqué, pour faire bien, d'être prudente, fonctionnelle, concertée, globale ou sectorielle).

Vous observerez qu'il est impossible, en entendant ma belle phrase, de savoir s'il s'agit de démographie, d'écologie, d'urbanisme, d'inflation, des échanges extérieurs, etc., etc.

Il est évident qu'une telle phrase n'est rien de plus qu'une formule, une forme creuse. Dire qu'il faille, pour remédier à un mal, trouver le médicament judicieux, c'est ne rien dire du tout, puisque c'est dire une chose qui est vraie en toutes circonstances.

Il est inutile de nous faire part d'un trait banal, puisque commun à tout programme d'action. Ce caractère n'individualise en rien la particularité d'une action qu'on se doit précisément de décrire et d'identifier par ses différences.

Il faudrait en finir une fois pour toutes avec le galimatias des précautions, le jargon de la réticence, c'est-à-dire avec les expressions qui ne disent rien à force de ne pas dire nettement ce qu'elles veulent dire.

J'exagère ? Mais non, je n'invente rien ; tenez, page 54, nous sommes conviés pour apprécier l'impact territorial des politiques sectorielles, à nous interroger sur la recherche des grands équilibres interrégionaux dans la localisation des activités qui doivent conduire l'Etat à mieux tenir compte des aspects géographiques dans l'élaboration des politiques sectorielles nationales concentrées davantage sur certaines parties du territoire, son système d'aide et d'incitation à la localisation de l'investissement productif... » La suite n'est pas mal non plus.

« C'est ainsi qu'il conviendra de prendre mieux en compte à l'intérieur des périmètres délimitant les zones des migrations alternantes quotidiennes — les bassins d'emploi — l'interdépendance du développement économique et du cadre de vie ».

J'allais le dire !

Messieurs, cela est beau, cela est savant ; toutefois, je vous avouerai — mais je suis sans doute un esprit simple — qu'il m'a fallu m'y prendre à plusieurs fois avant de comprendre et je me demandais si ça valait tellement la peine.

Nous pouvons en être sûrs, mes chers collègues ; sous la baguette du Gouvernement, les lendemains chantent et chanteront, mais en quelle langue, Seigneur !

Puisque nous sommes chargés de donner un avis sur l'élaboration du VII^e Plan, en voici au moins un tout de suite : « **Epargnez-nous les phrases qui ne veulent rien dire par peur de dire** ». Ce n'est pas un conseil, c'est une demande.

Votre Commission des Affaires culturelles adjure les rédacteurs du VII^e Plan de bannir la phraséologie qu'affectionnent nos bons énarques et que l'on reconnaît tout de suite en ce qu'elle est abstraite, décolorée, précautionneuse, aseptisée et hygiénique : j'oubliais : obscure et compliquée...